

## RAPPORT D'ÉPREUVES

- 1157 candidats ont composé pour la session 2017. La moyenne générale s'établit à **10,68** avec un écart-type de **4,15**.
- **45 %** des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- **30 %** des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 12/20.
- **18 %** des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20.
- Les notes s'étalent de 01/20 à 20/20.

Le sujet de cette session ne présentait pas de difficultés spécifiques. Le sujet de réflexion argumentée avait pour caractéristique d'être étroitement connecté à l'actualité économique et d'être relativement ambitieux. Pour autant, il restait classique dans sa formulation et adapté au niveau attendu d'un candidat moyen issu des classes préparatoires ECT. Il devait permettre de valoriser les meilleurs candidats. Un candidat maîtrisant les connaissances du programme et la méthodologie associée pouvait donc obtenir une très bonne note.

Lors de la session 2017, les correcteurs ont noté :

- une certaine faiblesse des candidats sur la sous-partie Économie,
- une amélioration de la maîtrise des compétences méthodologiques en particulier dans la partie Droit,
- une faiblesse persistante dans la maîtrise des concepts de base particulièrement visible en Économie mais se traduisant aussi par une imprécision sur la qualification des faits ou les règles applicables en Droit.

Il convient de rappeler qu'une lecture approfondie des questions permet d'éviter des réponses qui ne traitent pas du sujet ... c'est particulièrement le cas de pour la réflexion argumentée.

La gestion du temps a parfois été déficiente lors de la session 2017 et a souvent eu pour conséquence un traitement insuffisant de la question de réflexion argumentée et/ou de l'analyse d'arrêt en Droit. Ainsi, une part significative des copies ne traitent pas l'ensemble du sujet ce qui est rédhibitoire. L'ensemble des correcteurs s'accordent pourtant à dire que la longueur du sujet n'est pas en question.

**Partie Économie :**

La partie QCM s'est encore révélée faible lors de cette session (moyenne de l'ordre de 8/20), le sujet était pourtant conçu dans le même esprit que les années précédentes.

D'un point de vue méthodologique, quelques candidats ne répondent encore pas à certaines questions alors qu'aucune notation négative n'est appliquée. Il convient également de faire veiller à ne pas sélectionner des réponses qui soient incohérentes (qui par exemple s'excluraient l'une de l'autre).

Sur la forme, il est inutile de recopier l'énoncé des questions et des réponses sur la copie. Seuls sont attendus, le numéro de la question et la ou les réponses retenues. Tout autre type de réponse constitue une perte de temps inutile.

Sur le fond, les résultats décevants sur le QCM montrent un manque flagrant de connaissances solides sur les éléments de base de l'analyse économique ainsi que sur les agrégats principaux utilisés pour mesurer l'activité économique (Ex PIB).

La réflexion argumentée proposait un sujet d'actualité et relativement ambitieux. Le sujet a été globalement assez mal compris. Trop de copies ont encore répondu à des questions qui ne correspondent pas exactement à celle du sujet. Les correcteurs constatent toujours une certaine volonté de replacer des éléments théoriques connus au détriment d'une réflexion sur leur pertinence au regard du libellé du sujet. C'est ainsi que de nombreuses copies ont traité de la mondialisation et du protectionnisme en abordant très peu l'intégration économique européenne, terme qui étonnamment apparaît très mal connu. La définition des termes importants du sujet manque très souvent de précision et la reformulation de la question se limite trop souvent à une recopie ce qui nuit à la problématisation du propos. Enfin, les correcteurs constatent également des annonces de plan qui ne sont pas concrétisées dans le développement ou une absence de découpage en sous-parties et en paragraphes.

Les données empiriques sont trop rarement mobilisées et les connaissances théoriques, souvent très approximatives, sont parfois proposées sans réel lien avec la réflexion. Il est impératif pour les candidats de dépasser la simple restitution de connaissances du cours.

Des confusions ou des erreurs dans la maîtrise des concepts économiques de base rendent parfois difficile la construction d'une réflexion organisée reposant sur des arguments solides et un véritable

raisonnement économique. Par exemple, sont apparues des confusions entre intégration européenne, Union européenne et zone euro, entre intégration économique européenne et mondialisation...

### **Partie Droit :**

Cette partie a été globalement mieux traitée que lors de cette session précédente. Elle a permis à un nombre significatif de candidats d'obtenir une note correcte. On note une amélioration de la maîtrise de la méthodologie dans nombre de copies. Cependant, quelques-unes montrent encore un défaut sur l'énonciation du problème de Droit, un manque de maîtrise de la méthodologie du syllogisme juridique ou une confusion entre la solution juridique retenue par la cour et le dispositif dans l'analyse d'arrêt.

Les règles de droit doivent être connues mais aussi et surtout confrontées aux faits. Il est contre-productif de chercher à « plaquer » de façon excessive des connaissances de cours. Il convient de lire les questions avec précision pour y apporter vraiment une réponse.

Pour le cas pratique et l'analyse d'arrêt, une attention particulière doit être portée aux éléments d'information contenus dans le sujet. Les questions posées se basent sur cette documentation et nécessitent de bien connaître le vocabulaire juridique. Avoir exposé des règles de droit puis les appliquer à un cas d'espèce n'est pas suffisant, la qualité de l'explicitation de la conclusion est déterminante pour évaluer la compréhension et la justesse des raisonnements.

Pour ce qui concerne l'analyse d'arrêt, la méthodologie du syllogisme n'est pas maîtrisée par tous les candidats dont certains peinent à distinguer les arguments du pourvoi de la solution retenue par la cour et cette dernière du dispositif. Il est attendu des candidats une explicitation du raisonnement tenu par la Cour de cassation et non seulement de citer la décision. D'autre part, dans la majeure, au-delà de citer les articles référencés dans l'arrêt, il convient de rappeler le contenu de ceux qui fondent la décision de la cour de Cassation.

Un effort est toujours à produire dans la maîtrise d'un vocabulaire juridique de base qui doit faciliter l'énonciation du problème juridique.

Pour le cas pratique, les correcteurs constatent des qualifications juridiques insuffisantes. Certaines sont évidentes et inutiles pour l'analyse (Ex : précision de la caractéristique morale ou physique de la personne) alors que les qualifications pertinentes compte tenu de la question ne sont pas présentes (Ex : consommateur). Là encore, il s'agit de raisonner en montrant une compréhension précise du contexte sans chercher des réponses standardisées ou trop générales.

La veille juridique est globalement l'exercice le mieux réussi lors de la session 2017. Les principales références législatives ou juridictionnelles que l'on pouvait attendre sur le thème de la RSE étaient souvent présentes dans les copies. Certaines copies, assez nombreuses, produisent une véritable mise en perspective combinant des apports légaux, réglementaires et jurisprudentiels au service d'une réflexion ; d'autres, présentées de façon assez formatée, se révèlent assez proches d'une simple restitution de connaissances apprises par cœur et ne permettent pas de valoriser les candidats. Elles contiennent parfois de longs développements qui tiennent davantage du Management des entreprises que du domaine juridique.

Au final, les meilleures copies respectent les attentes de base que l'on peut avoir à l'égard d'un candidat à un concours de grande école : une expression de qualité, un traitement de l'ensemble des parties qui atteste d'une bonne connaissance des programmes d'économie et de droit et repose sur une maîtrise globale des principes de l'argumentation.

## ■ APPRECIATIONS GENERALES DES CORRECTEURS

Le sujet de la session 2017 ne présentait pas de difficulté particulière pour un concours de niveau bac +2 proposé à des étudiants de classes préparatoire ECT. On repère de très bons candidats (18 % obtiennent 14 ou plus ce qui est moins que lors de la session 2016) et une amélioration dans l'utilisation des outils méthodologiques spécifiques des domaines concernés. Pour autant, la maîtrise des concepts de base n'est pas toujours assurée ou donne trop souvent lieu à une stratégie de remplissage au détriment d'une réflexion approfondie sur les termes mêmes du sujet qui s'appuierait sur une argumentation solide.

### 1. Barème

#### **La partie « droit » est évaluée sur 36 points :**

La partie 1 (cas pratique) est évaluée sur 24 points :

- La première question sur la conformité des mesures compte pour 8,5 points
- La deuxième question sur la compétence compte pour 9,5 points
- La troisième question sur les sanctions compte pour 6 points

La partie 2 (analyse d'arrêt) est évaluée sur 6 points :

- Ont été valorisées les copies qui mettent en valeur un raisonnement juridique mobilisant des règles de droit adaptées au cas d'espèce

La partie 3 (veille juridique) est évaluée sur 6 points

- Les aspects de forme comptent pour 2 points : organisation de la réflexion
- Les aspects de fond comptent pour 4 points : 2 pour la mobilisation d'éléments juridiques clés ; 2 pour les idées et la qualité et le traitement du sujet.

**La partie « économie » est évaluée sur 36 points :**

La partie 1 (QCM) correspond à 40% de la note.

Chaque réponse correcte vaut 1 point, le QCM est noté sur 20.

⇒ **Le total représente 40% de la note en économie.**

La partie 2 (réflexion argumentée) correspond à 60% de la note

La réflexion argumentée est notée sur 20

Les points suivants sont particulièrement attendus dans la réflexion argumentée et constituent donc les critères d'évaluation :

- Présence d'une problématique pertinente
- Plan avec articulation logique et enchaînements
- Argumentation pertinente et éclairant la problématique
- Equilibre dans la mobilisation des théories, d'éléments factuels et historiques, des données-clés

Il est également tenu compte de la qualité de la rédaction, de l'expression, de la finesse du raisonnement, de l'originalité ...

## ■ LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

### Droit :

- Méconnaissance des différentes catégories d'inventions et des règles régissant l'invention des salariés.
- Confusion entre démarchage et débauchage, entre pratiques anticoncurrentielles et concurrence déloyale.
- erreurs fréquentes sur la formulation du problème juridique,
- Rédaction d'une fiche d'arrêt au lieu d'une explicitation du raisonnement syllogistique pour quelques candidats.
- L'apparition d'un formatage en veille juridique, beaucoup de copies se ressemblent. Si une préparation intensive est nécessaire, apprendre puis restituer une introduction ou des plans par cœur ne correspond pas aux attentes du jury qui recherche une construction personnalisée.

### Economie :

Le QCM n'est pas correctement traité cette année et semble refléter un manque de connaissances de base en économie. Ceci était déjà apparu en 2016.

La partie réflexion structurée a posé des difficultés aux candidats et montre que des efforts restent à produire dans leur capacité à mobiliser des apports théoriques de base (lorsqu'ils sont maîtrisés) pour répondre à une question économique. Remarquons que si la question posée est d'actualité et peut comporter divers prolongements, c'est bien sous l'angle économique qu'il convient de la traiter. Il est attendu des candidats qu'ils sachent délimiter le sujet afin de produire une réponse économique.

Il est à noter que certains candidats répondent encore à une question qui n'est pas posée et sont donc sanctionnés. Ainsi, des candidats ont traité de la mondialisation et du protectionnisme.

## ■ LES BONNES IDEES DES CANDIDATS

- La méthode d'analyse du cas pratique est assez bien intégrée par une majorité de plus en plus importante de candidats même si quelques-uns continuent à répondre directement à la question sans rappel des règles de Droit applicables et sans qualifier les faits avec précision.
- Un effort est noté pour intégrer l'actualité juridique.
- Une connaissance honorable du corpus juridique attaché au thème de veille, ce qui en fait l'exercice le mieux réussi.
- Les aspects formels de la réflexion argumentée apparaissent maintenant maîtrisés par une majorité de candidats.

## ■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

- Accentuer les efforts pour une meilleure maîtrise des notions fondamentales des programmes de Droit et d'Économie.
- Travailler la méthodologie de l'introduction en réflexion argumentée sans en faire un exercice scolaire. Un travail de fond est à fournir pour développer la capacité à problématiser.
- Lire très attentivement les questions posées et les consignes.
- Poursuivre les efforts sur la maîtrise de la méthodologie des exercices demandés. En droit, il importe de produire des réponses complètes n'omettant pas la présentation des solutions juridiques à apporter.
- Accentuer les efforts sur la qualification des faits juridiques.
- Concernant la veille juridique ou la réflexion argumentée en économie, ne mobiliser que les éléments directement en lien avec le sujet pour répondre à la question posée en évitant le hors sujet. L'exercice de veille est un exercice de rédaction dans lequel il ne suffit pas de citer un catalogue de règles de Droit plus ou moins en lien avec le sujet.
- Consolider les qualités d'expression, d'orthographe et attacher de l'importance à la présentation de la copie.